

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 DECEMBRE 2022



Association des Propriétaires de la Station des Saisies

Agréée au titre de l'Urbanisme
par la Préfecture de la SAVOIE
RNA N° W731001278

Les adhérents ont été accueillis à partir de 16h45.
L'assemblée a débuté à 17h10.

Le nombre de votants a été de **172** sur un total de **590** adhérents soit un taux de participation de **29,15%**. L'an passé ce taux était de **44,2 %** (total des personnes présentes et celles représentées).

85 votes via émargement dont

87 pouvoirs

0 vote comptabilisé comme « nuls »



soit un nombre de votes exprimés de **172**

Nous tenons à remercier chaleureusement l'ensemble des adhérents pour leur participation.



Présentation d'Andréane Blanc- Arlysère

Avant le début de notre AG nous avons prévu de donner la parole à Andréane Blanc en mission pour Arlysère afin de mesurer les enjeux de la rénovation énergétique de l'immobilier de loisirs (donc de montagne pour ce qui est de nos résidences secondaires aux Saisies). L'ensemble de sa présentation sera téléchargeable sur apcass.com. Voici en quelques mots ce que nous pouvons en retenir :

- Le bâtiment est responsable de 23% des missions de gaz à effet de serre
- Il y a 63 000 lits touristiques sur le territoire de Arlysère
- La clientèle est de plus en plus exigeante sur le confort des hébergements
- Arlysère souhaite connaître finement les caractéristiques de nos logements et pour cela va lancer une enquête auprès des propriétaires
- Ceci pourra permettre de proposer des actions de rénovation des résidences secondaires, actions et aides qui, aujourd'hui, sont surtout destinées aux résidences principales.

L'Apccass vous informera le moment venu sur la mise en œuvre de cette enquête



Accueil par le Président Jacques Audin

Il remercie Andréane Blanc pour sa présentation.

Il nous fait part de sa satisfaction de retrouver une « vraie » AG en présentiel et remercie de leur présence tous ceux qui ont pu venir.

Il nous fait part du décès de Suzanne Randon, épouse de Jacques Randon membre de notre Conseil d'administration depuis de longues années

Il présente ensuite le programme de la soirée avec en 1ère partie l'AG ordinaire et en 2nde partie l'accueil des élus et des responsables de la station.

VOICI LE RAPPEL DES RESOLUTIONS ET LE RESULTAT DE CHACUN DES VOTES :



Résolution N° 01 - Approbation du Procès-Verbal de la dernière assemblée

Notre dernière Assemblée annuelle s'est tenue, le **Vendredi 25 mars 2022**, Salle du Signal aux Saisies. Le Procès-Verbal a été communiqué par voie postale à tous les Adhérents tout début avril 2022. Il a été, également, mis sur le site internet de l'Association.

→ La Résolution 01 est adoptée avec 99.3% des voix



N° 02 - Approbation du Rapport moral

Pour 2022, les activités ont été réduites du fait des mesures sanitaires. Mais nous avons pu maintenir les liens avec les bulletins hiver et été, l'assemblée générale par correspondance, nos réunions de bureau partagées en présentiel et en visioconférences organisées par Pascal POCHON, le site Internet géré par Jean-Pierre BARRAL et les comptes Twitter, Facebook par Jean-Claude PINET. Je leur adresse des remerciements pour leur participation à l'information.

La réunion avec les Elus le 9 août 2022, dont le compte rendu a été publié dans le bulletin hiver 2022, ainsi que la réunion avec les adhérents le 13 Août 2022.

Renouvellement et propositions de candidatures au Conseil d'Administration de l'APCASS :

Sont en fin de mandat :

Monique GROHMMAN - Jacques RANDON : ne se représentent pas.

Candidat renouvelable : Pascal BINET.

Candidats : Béatrice MATHIAS - Guillaume QUERE - Hugues VIDELIER.

Suite à la présentation du rapport moral, un appel aux questions est lancé : aucune question n'est posée.

→ La Résolution 02 est adoptée à l'unanimité



Résolution N° 03 - Adoption du Rapport financier de l'année 2021-2022

Nous avons observé, pour cette année 2022, un léger recul du nombre de familles adhérentes (590 pour 606 en 2021).

De ce fait, **les Recettes** sont très légèrement inférieures à celles prévues au budget (10 853,96€ pour 11 430€). Elles sont composées de :

- Cotisations : 10 458,00€
- Dons : 324,06€
- Produits divers : 71,90€

Quant à **nos Dépenses** courantes, elles sont nettement inférieures au budget:

9 712,65€ pour 11 430€ au budget.

L'absence d'AG en présentiel fin 2021, de son pot et des dépenses postales en retrait expliquent cette différence.

Nous terminons donc l'exercice avec un résultat courant positif à hauteur de **2 441,31€** .

Il est à noter qu'au 30 Novembre, notre trésorerie se montait à **19 158,68€**.

Comme chaque année, les comptes ont été contrôlés et validés.

C'est Monsieur Frédéric Lacroix, résidant à Sainte Foy les Lyon, 32 Avenue de Limburg qui a accepté cette mission.

La lettre justifiant la validité des comptes est jointe au dossier comptable de l'exercice. Ce dossier est consultable, par tout adhérent, en prenant contact avec le Trésorier Jean Luc NICOLLE (tresorier@apcass.com)

Vous trouverez le détail de ce bilan sur le tableau de synthèse des comptes joint en annexe du procès-verbal.

→La Résolution 03 est adoptée à l'unanimité



Résolution N° 04 - Quitus au Trésorier

L'assemblée accorde son quitus au trésorier pour la qualité de la tenue des comptes de l'association.

→La Résolution 04 est adoptée à l'unanimité



Résolution N° 05 - Adoption du Budget prévisionnel 2022-2023

Le budget est toujours basé sur la confiance et la fidélité de nos familles adhérentes (objectif de 600 adhésions).

Sur cette base, nous prévoyons **des recettes** à hauteur de **11 130€** (cotisations + dons + produits divers)

Concernant **les dépenses**, elles sont proposées à hauteur de **11 130€** et réparties de la manière suivante :

- 5 880€ (communication)
- 3 420€ (partenariat)
- 1 330€ (réception)
- 120€ (frais de mission)
- 300€ (prime d'assurance)
- 80€ (divers)

Le poste réception a fait l'objet d'un léger ajustement à la hausse afin de tenir compte de l'inflation en ce qui concerne les Pots Savoyards.

Les dépenses de communication ont été maintenues en 2023 alors que nous envisageons de réduire la transmission des informations papiers au profit de transmissions électroniques.

L'utilisation de celles-ci devrait entraîner l'acquisition d'un module informatique courriel plus adapté. De ce fait l'économie réalisée sur la réduction des frais d'imprimerie sera reportée sur ce nouvel outil.

Questions posées lors de l'assemblée :

Question : Je ne vois pas l'allocation qui est donnée au Club des Sports ?

Réponse : La somme de 2000 € est portée au budget.

Question : Je n'ai pas reçu le calendrier et la convocation pour l'AG avant le 22 décembre. Nous souhaiterions recevoir ces documents au plus tard le 15 décembre (avant que nous montions aux Saisies).

Réponse : le dossier (convocation, pouvoir, calendrier...) a été remis à la poste le 17 décembre donc vous auriez dû le recevoir vers le 19 décembre. Nous avons eu quelques difficultés cette année (maladies et décès familiaux) qui ont perturbé nos chevilles ouvrières.

→La Résolution 05 est adoptée à l'unanimité



Annnonce – Départ d'un Administrateur

Monsieur Jacques RANDON ne se représente pas après la fin de son mandat de trois ans. Nous le remercions pour toutes ces années passées à animer l'Apcass.



Annnonce - Départ d'un Administrateur

Madame Monique GROHMANN ne se représente pas à la fin de son mandat de trois ans. Nous la remercions pour toutes ces années passées à animer l'Apcass en qualité d'administratrice.



Résolution N° 06 - Election d'Administrateur

Monsieur Pascal BINET, candidat, est proposé par le conseil d'administration pour un nouveau mandat de trois ans.

→Monsieur BINET est élu à l'unanimité.



Résolution N° 07 - Election d'Administrateur

Madame Béatrice MATHIAS, candidate, est proposée par le conseil d'administration pour un premier mandat de trois ans.

→Madame MATHIAS est élue à l'unanimité.



Résolution N° 08 - Election d'Administrateur

Monsieur Guillaume QUERE, candidat, est proposé par le conseil d'administration pour un premier mandat de trois ans.

→ Monsieur QUERE est élu à l'unanimité.



Résolution N° 09 - Election d'Administrateur

Monsieur Hugues VIDELIER, candidat, est proposé par le conseil d'administration pour un premier mandat de trois ans.

→ Monsieur VIDELIER est élu à l'unanimité.



Préparation des questions à poser aux élus et responsables

Les questions des participants sont notées et seront posées dans la seconde partie de l'assemblée

18h10 : Fin de l'Assemblée Générale Statutaire

SYNTHESE des COMPTES 2022

TABLEAU DE SYNTHESE DES COMPTES APCASS					
2022					
			2021		
PRODUITS		10 853,96	Nombre	11 710,32	Nbre
	Cotisations	2021 0,00	0	2020 108,00	6
		2022 10 368,00	576	2021 10 908,00	606
		2023 90,00	5	2022 252,00	14
	Dons	324,06		369,00	
	Divers	2,07		0,00	1,84
	Intérêts s/ compte livret A	69,83		71,48	
	Produits Exceptionnels	0,00			
		0,00			
CHARGES		8 412,65	TOTALX	8 757,61	
	Communication		5 267,69	6 102,51	
	Frais postaux, enveloppes		2 400,40	3 322,23	
	Impression bulletin, cartouches papier, étiquettes...		2 347,49	2 247,28	
	Maintenance du site internet		275,00	275,00	
	Sonorisation		0,00		
	Vignettes cotisations				
	Publicité (calendriers APCASS)		244,80	258,00	
	Partenariat		2 120,00	2 120,00	
	Club des sports		2 000,00	2 000,00	
	FESM73		20,00	20,00	
	Rencontre Amicale de Boules		0,00	0,00	
	FARSM		100,00	100,00	
	Animations				
	Réception		647,17	78,00	
	AG			0,00	
	Réunion adhérents Août		585,67		
	Matériel		61,50	0,00	
	Accueil (Signal – OT – SIVOM)			78,00	
	Frais de mission		70,00	68,00	
	Assurance		298,80	298,80	
	Divers		8,99	90,30	
	RESULTAT COURANT	2 441,31		2 952,71	
	Produits Exceptionnels		0,00	0,00	
	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	
RESULTAT NET		2 441,31		2 952,71	
SITUATION DE TRESORERIE		AU 30/11/2022		2021	
	CREDIT AGRICOLE		390,61	1 365,99	
	CAISSE trésorier		238,07	277,38	
	CAISSE trésorière-adjointe		30,00	74,00	
	LIVRET A		18 500,00	15 000,00	
	TOTAL		19 158,68	16 717,37	
	Trésorerie initiale		16 717,37		
	total des Produits (+)		10 853,96		
	total des Charge (-)		8 412,65		
	Produits Exceptionnels		0,00		
	Charges exceptionnelles		0,00		
	Trésorerie 2022		19 158,68		
TITRES					
	SAEM LES SAISIES 20 AVRIL 2012		2 200,00	2 200,00	

Budget

PROJET BUDGET- RECETTES-DEPENSES 01 DECEMBRE 2022 – 30 NOVEMBRE 2023			
Projet Recettes 2022-2023		Dépenses budgétées 2022-2023	
Nature	Prévision		
		COMMUNICATION	
Adhésions 2023 (600)	10 800	Frais Postaux	3 000
		Imprimerie-Enveloppes-Divers	2 300
Intérêts 2022	80	Maintenance du site Internet	280
		Publicité (600 calendriers) / FLYERS	300
Dons (paiement > 18€)	250	Sonorisation	0
		PARTENARIAT	
		Club des Sports	2 000
		Animations O.T.	1 300
		Cotisations d' adhésion FARSM + FESM	120
		RECEPTION	
		Accueil (SAEM, SIVOM, OT)	80
		Pot AG	700
		Réunion adhérent Août	500
		Matériel pour pot	50
		FRAIS de MISSION	
		Farsm + divers déplacement	120
		ASSURANCE	
		Prime	300
		DIVERS	
		Divers – Réserve	80
	11 130		11 130

DEUXIEME PARTIE : ECHANGE AVEC LES ELUS

Accueil par le Président Audin de :

- M. Jean Luc Combaz : Président du Sivom (« JLC »)
- M. Xavier Desmarets : Maire de Hauteluze (« XD »)
- M. Jean Noel Berthod : Maire adjoint de Villard, Président de la SPL (« JNB »)
- M. Michael Tessard : Directeur de la Société publique Locale (SPL) des remontées mécaniques (« MT »)
- M. Olivier Reydellet : Directeur de la Société Anonyme d'Economie Mixte Les Saisies Villages Tourisme (SAEM) (« OR »)
- Mme Valérie Lagier : Présidente du Club des Sports (CDS)

Présentation préparée par les responsables

Le document présenté fait le point sur l'ensemble de la vie de la Station.

Nous avons retenu parmi les diverses informations :

- les évolutions sur l'organisation et la répartition des compétences entre Sivom et communes
- l'étude du projet prévu pour la zone Challiers (maison médicale, parking souterrain, garderie, hôtel ...)
- la présentation des résultats touristiques 2022 (ils sont très bons)
- la présentation de l'évènementiel 2023
- la prospective nivologique jusqu'à 2050
- les projets : rénovation des remontées mécaniques de la zone Douce / Grattary, réfection de la salle Cristal

Vous pourrez en savoir beaucoup plus en consultant la totalité du document PDF sur apcass.com.



Réponses aux questions posées par les participants

Question : le forfait 3 heures à disparu ainsi que le 10 jours non consécutifs ?

Réponse MT : Ces 2 propositions ne présentaient plus d'intérêt avec la mise place de la carte Easy qui permet une tarification 1h, 2h, 3h, 4h ou journée avec le rythme que l'on souhaite dans la saison.

Question : lorsque l'on est handicapé comment fait-on pour accéder à Bisanne ou à la Lézette avec son propre véhicule ?

Réponse JLC : Il suffit de demander le mot de passe au Policier Municipal au plus tard la veille du besoin d'accès

Question : les hélicoptères touristiques ne sont pas les bienvenus lors de leur survol de la station ?

Réponse JLC : Nous recherchons une zone d'atterrissage / décollage qui soit beaucoup plus loin de la station et renouvellerons les consignes pour qu'un éventuel survol de la station se fasse à haute altitude

Question : concernant les navettes d'été pourquoi la navette Benetton est payante (alors que les navettes Bisanne 1500 et Hauteluze sont gratuites) ? D'autre part il n'y a pas de navette vers Bisanne.

Réponse MT : Les navettes d'été hors station sont financées par Arlysère par la « Colette » vers Benetton est financée par la SPL donc avec des limites économiques. Elle est de toute façon largement déficitaire ce qui était prévu. Les 2 € de participation demandée aux usagers permet de limiter un peu le coût global. Pour Bisanne, l'option retenue est la montée par le TSD avec une solution alternative en cas de handicap (voir question ci-dessus)

Ndlr (question non évoquée lors de la réunion) : pourquoi ne pas utiliser le Télébenne de Rosières certains jours ou à certaines heures pour accéder très confortablement à Bisanne ?

Question : le parking est toujours un problème difficile dans les périodes « chaudes » ?

Réponse XD : Pour inciter les gens à utiliser les parkings privés qui sont en grande partie vides, nous allons devoir mettre en œuvre le parking payant pour les périodes de nuit. C'est fait dans de nombreuses stations qui ont ce problème et ça marche.

Question : Je viens d'aménager à Akasha (Quartier Forêt) et l'accès ski n'est pas opérationnel

Réponse JNB : Je ne savais pas que Akasha a commencé à être livré. Un accès ski est prévu au PLU. Il sera mis en œuvre dès que possible (il y a quelques arbres à couper)

Question : on ne parle plus de cinéma ?

Réponse OR : Il y a une solution (non financée actuellement) de reconditionner la grande salle Signal pour la rendre multi activés (spectacles, séminaires, cinéma ...) Nous avons un projet tout-à-fait satisfaisant chiffré à 1.1 M€. Nous le gardons en réserve pour une période économiquement plus confortable pour la SAEM.

Question : la route départementale au-dessus de Hauteluce n'est pas protégée. Moi qui ne suis pas très habituée à rouler en montagne, j'ai peur surtout sur route enneigée.

Réponse XD : C'est le département qui est en charge de la sécurité de cette route. Je vous conseille d'écrire au Conseil Général pour lui faire part de crainte (Ndlr : l'Apcass avait fait cette démarche il y a une dizaine d'année)

Question : Pourrions-nous faire un moratoire concernant les constructions car nous arrivons à saturation dans tous les quartiers

Réponse JLC : Il n'y a pratiquement plus de possibilité de construction sur la station. L'un des derniers projets est celui des Challiers.

Question : pour accéder sur la zone Eckl, on ne peut plus passer devant le Calgary, il faut faire le tour par l'escalier ce qui n'est ni pratique ni sécurisant ;

Réponse JLC : Le passage devant le Calgary est en propriété privée. D'autre part, le Calgary va s'agrandir dans cette zone donc le passage sera vraiment impossible. Nous allons repenser cette zone en supprimant l'escalier métallique. Nous allons essayer de construire quelque chose avec un accès en pente douce agréable et esthétique

Question : où en est le projet de liaison avec les Contamines ?

Réponse MT : il est toujours dans les cartons mais c'est très compliqué autant sur le plan financier que sur les complications administratives. Il ne faut pas imaginer que cet investissement se fasse avant plusieurs (longues) années.

Question : comment les stations périphériques aux Saisies gèrent-elles le manque de neige cette année ?

Réponse MT : elles souffrent beaucoup. Nous nous félicitons de disposer d'un bon réseau d'enneigeurs et remercions nos prédécesseurs d'avoir investi dans ce domaine il y a quelques années.

Question : pourquoi n'y a-t-il plus de forfaits spécifiques « propriétaires » ?

Réponse MT : parce nous n'avons plus le droit de faire des tarifs différents en fonction de statuts de nos clientèles. Le préfet nous l'a encore rappelé récemment.

Question : nous reposons la question de l'ouverture des commerces lorsque la station est fermée. Cela rend difficile notre présence en période creuse.

Réponse OR : Quelques commerces de bouche (au moins un !) est ouvert toute l'année. Il habite au-dessus de son commerce donc c'est plus facile pour lui. Nous essayons de motiver les commerçants pour ouvrir plus longtemps. Il y a quand même quelques progrès sur les ailes saison (juin, septembre)

Fin de l'AG à 19h30 : Le Président Jacques Audin remercie tout le monde et nous invite à nous rapprocher du pot pour continuer à échanger et écouter Melt'in Potes.



Association des Propriétaires de la Station des Saisies

Agréée au titre de l'Urbanisme
par la Préfecture de la SAVOIE
RNA N° W731001278

Conseil d'Administration du 24 février 2023



Ordre du Jour : Election des membres du Bureau 2023

Suite à l'Assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le **Mercredi 28 décembre 2022**, un Conseil d'Administration s'est tenu, par vidéo-conférence et en présentiel, le **vendredi 24 février 2023**, pour élire les membres du Bureau.

Jacques AUDIN a bien voulu maintenir pour année supplémentaire sa candidature au poste de Président, à la demande de plusieurs administrateurs.

Après plusieurs échanges au cours desquels chaque personne a pu s'exprimer et faire part de son avis et de ses suggestions, il a été procédé aux votes :

Ont été élus à l'unanimité :

Président :	Jacques AUDIN
Vice-Présidents :	Jean Pierre PENLAË et Pascal BINET
Secrétaire :	Béatrice BARBIER
Secrétaire Adjoint :	Jean Pierre BARRAL
Trésorier :	Jean Luc NICOLLE
Trésorière Adjointe :	Nicole SEUX
Trésorier Adjoint :	Guillaume QUERE

Le Président
Jacques AUDIN

www.apcass.com - twitter.com/ApcassS
[Facebook](#)



Association des Propriétaires de la Station des Saisies

Agréée au titre de l'Urbanisme
par la Préfecture de la SAVOIE
RNA N° W731001278

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET MEMBRES ASSOCIÉS
CA DU 24 FEVRIER 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Bureau:

Président	Jacques AUDIN (LE BELLEVARDE)
Vice-Président	Pascal BINET (LE GRIZZLY)
Vice-Président	Jean Pierre PENLAE (CHRISTIANA)
Secrétaire	Béatrice BARBIER (JARDIN ALPIN)
Secrétaire Adjoint	Jean Pierre BARRAL (CHALET DE LA FORET)
Trésorier	Jean Luc NICOLLE (ANCOLIE A)
Trésorière Adjointe	Nicole SEUX (CHALET DU LAC)
Trésorier Adjoint	Guillaume QUERE (Neige d'Or)

Administrateurs :

Roland DAGUET (LES 4 VENTS)
Jean Claude FINCK (RENNES II), *Compte Twitter et Facebook*
Philippe OBJOIS (NEIGES D'OR), *Relation Club des Sports*
Pascal POCHON (ROUTE DE LA FORET), *Délégué au Conseil Consultatif Arlysère*
Gérard VALYI (ROSE des NEIGES), *Suppléant au Comité Consultatif Arlysère*
Béatrice MATHIAS (Chalet Jorasse)
Hugues VIDELIER

Membres Associés :

Monique GROHMANN (L'OREE DU BOIS)
Frédéric CHAMBON (VILLARD sur DORON)

Lors du C.A. du **Vendredi 24 Février 2023**, le conseil d'administration a coopté deux nouveaux membres associés:

Christophe LUCE
Olivier SOTTY

APCASS
Maison des Saisies, 73620 HAUTELUCE

www.apcass.com - twitter.com/ApcassS
[Facebook](#)

COTISATION 2023



*Merci à toutes les familles
qui ont déjà versé leur cotisation.*

**Si vous ne l'avez
pas encore fait**



**C'est le moment
de faire le bon geste !**



<i>soit par virement au compte</i>	Crédit Agricole de BEAUFORT IBAN : FR76 1810 6008 1096 7143 2031 616 BIC : AGRIFRPP881
<i>soit par chèque à l'ordre de adressé à</i>	APCASS APCASS, Maison des SAISIES, 73620 HAUTELUCE tresorier@apcass.com



**FAITES VITE pour continuer à RECEVOIR les FLASHS, les BULLETINS et
les documents par voie électronique préférentiellement !**



**Encouragez vos voisins et vos amis à rejoindre l'APCASS,
Ensemble, nous serons encore plus forts...**

tresorier@apcass.fr

APCASS
Maison des Saisies, 73620 HAUTELUCE

www.apcass.com - twitter.com/ApcassS